

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016

Publication : 07/04/2016

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



**REUNION DU 17 MARS 2016**

**Délibération numéro 16 - 01 - 001**

---

### **Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2015.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

#### *Étaient présents :*

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

#### *Était excusé :*

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Les mandats émis en section de fonctionnement s'établissent à 58 820 264 € et à 13 303 920 € en section d'investissement. En ce qui concerne les titres émis, ils s'établissent à 62 163 105 € en section de fonctionnement et à 11 585 263 € en section d'investissement. Il peut ainsi être dégagé un résultat d'exécution de 1 624 184 € au titre de l'exercice 2015. Le compte administratif doit également prendre en compte les résultats de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 1 729 328 € en section de fonctionnement et à 3 814 656 € en section d'investissement. Enfin, le résultat de clôture au titre de l'année 2015 se décompose de la façon suivante : 5 072 169 € en section de fonctionnement et 2 095 999 € en section d'investissement.

Deux éléments d'analyse peuvent être ici dégagés :

### I – Concernant l'équilibre budgétaire global.

Les indications mentionnées ci-dessous permettent de constater que cet excédent (+ 4,945 M €) s'explique à la fois :

- ✓ Par des recettes supplémentaires (+ 2,143 M € en section de fonctionnement), provenant principalement d'une reprise de provision pour risques, comme ci-dessous. Les contributions des collectivités territoriales sont en revanche identiques entre le budget primitif et le compte administratif.
- ✓ Par une exécution des dépenses inférieure aux prévisions, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement (- 2,8 M €)

1 – Des recettes supplémentaires (+ 2,143 M € en section de fonctionnement).

Prévu initialement à hauteur de 60,020 M €, le montant des titres émis s'est finalement établi, à la lecture du compte administratif, à 62,163 M €.

✓ Cet excédent de recettes provient principalement de l'encaissement en 2015 de provisions pour risques réalisées les années précédentes afin de financer d'éventuels contentieux. Ces provisions consistent à réserver des crédits (mandat au Trésor Public) pour couvrir des dépenses potentielles. Comme elles n'ont pas utilisées dans leur totalité, elles sont donc réinjectées dans les comptes du SDIS, permettant une recette exceptionnelle de **1 510 000 €** en 2015. Cette recette n'apparaîtra pas les années suivantes.

✓ Les autres recettes, liées notamment aux remboursements d'interventions non obligatoires, au partenariat avec d'autres institutions, aux produits des ventes aux enchères, sont supérieures à la prévision pour un montant de **203 389 €**.


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le montant de ces autres recettes se stabilise depuis ces dernières années. Il servira donc de référence lors de l'élaboration des prochains budgets.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/04/2016  
Publication : 07/04/2016

## 2 – Des dépenses inférieures aux prévisions.

Toutes les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement n'ont pas été réalisées et des excédents apparaissent dans certains domaines (2,8 M €) :

- ✓ Salaires et charges : Il s'agit du principal poste de dépense du budget (60% du total des dépenses). Le taux d'exécution s'établit à 98,1%, soit 34,779 M € sur un total de 35,466 M €. 
- ✓ Dépenses de formation : Tous les stages inscrits au plan de formation 2015 n'ont pas été réalisés et certains ont été ajournés. Les crédits non utilisés représentent un montant de 294 000 €.
- ✓ Energies : Les dépenses de gaz naturel ont été inférieures à la prévision en raison des conditions climatiques constatées en 2015, permettant une non dépense de l'ordre de 115 000 €.
- ✓ Contrats de maintenance : Tous les contrats en cours ont été budgétisés. Par contre, certaines dépenses ont été différées lorsque l'année de première garantie s'applique. Les crédits ont été consommés ainsi à 69 % et un excédent de 256 000 € s'est ainsi dégagé.
- ✓ Dépenses imprévues : Le crédit de 359 000 € n'a pas été utilisé.
- ✓ Frais de gestion : Différents articles budgétaires n'ont pas été utilisés en totalité, permettant de dégager un excédent de 230 000 €.
- ✓ Frais d'entretien et divers matériels : Différents articles budgétaires n'ont pas été utilisés en totalité, permettant de dégager un excédent de 169 000 €.
- ✓ Investissement en matériels informatiques et pour les réseaux de transmissions : Tous les projets envisagés en 2015 n'ont pas été réalisés.

## II – Concernant les évolutions budgétaires.

☞ La section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2015 ont augmenté de **1,294 M €** soit + **2,25%** par rapport à 2014. Sur les 3 dernières années, cette progression s'établit à 8,95 %, soit une moyenne annuelle de 2,98%.

☞ Les dépenses consacrées aux salaires et charges en 2015 ont progressé de 0,693 M €, soit + 2,03% par rapport à 2014. Cette évolution traduit principalement l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité).

☞ Les frais financiers se sont établis en 2015 à 1,077 M € soit une augmentation de 0,736 M € par rapport à 2014. Le SDIS a procédé en effet à un remboursement anticipé d'une partie de sa dette, ce qui lui a permis, en 2016, de limiter le montant des frais financiers.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016  
Publication : 07/04/2016

Les évolutions constatées sur d'autres postes de dépenses (assurances, formation, entretien des véhicules, indemnisation des volontaires notamment), ont été compensées par des diminutions de dépenses (entretien des bâtiments, tenues d'intervention, maintenance de matériels...).

Les recettes réelles 2015 ont augmenté de **2, 611 M €** par rapport à 2014 (soit + **4,38 %**) (encaissement en 2015 de provisions pour risques réalisées les années précédentes).

Le volume des contributions des collectivités territoriales reste cependant stable. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 8,95 % de 2012 à 2015 (2,98 % en moyenne annuelle), l'ensemble des participations communales, intercommunale et départementale a connu une évolution limitée à 0,98% sur une période identique.

La section d'investissement :

Comme les dernières années, les recettes d'investissement 2015 n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissements et excédents) et de participation de l'Etat à travers le Fonds de Compensation de la TVA.

Les dépenses 2015 (8,853 M€) sont d'un volume inférieur à celui de 2014. C'est dans le domaine de l'immobilier que la dépense s'est ralentie par rapport à l'année précédente, puisque 2015 a été consacrée principalement à l'élaboration de programmes (3,678 M € en 2015 contre 4,524 M € en 2014).

	<b>2015</b>	<b>Rappel 2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
Dépenses réelles d'investissement hors dette.	<b>8,853 M €</b>	12,870 M €	7,518 M €
Remboursement de la dette.	<b>3,776 M €</b>	0,638 M €	0,638 M €

Grâce à un remboursement par anticipation de deux emprunts, le stock de la dette - qui s'établissait à 7,128 M € au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - a été ramené à 3,353 M € au 31 décembre 2015, permettant ainsi de limiter la charge des frais financiers dans la section de fonctionnement.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :



⇒ Pour approuver le compte administratif 2015.

Le Président Bernard PHILIBERT a quitté la salle de réunion et la présidence a été confiée à Madame Marianne DARFEUILLE, Première vice-Présidente du Conseil d'administration.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2015.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>21</b> <b>(dont un pouvoir)</b>
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT